



SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE

Onzième assemblée générale annuelle

Saint-Pacôme, le 22 mars 2015

Procès-verbal de la onzième assemblée générale annuelle de la Société de gestion de la rivière Ouelle tenue le dimanche 22 mars 2015, à 9 h, Salle municipale de Saint-Pacôme.

Sont présents :	Luc Martin	Président
	Guy Langlais	Secrétaire
	Josée Amesse	Trésorière
	Benoît Ouellet	Administrateur
	Adam Ménard	Administrateur
	Christian Dionne	Administrateur
	Louis Desrochers	Administrateur

Sont également présents :	Tony Gibbon	Saint-Pacôme
	Maurice Hudon	Sainte-Anne-de-La-Pocatière
	Gilles Aubert	Lévis
	Robin Joncas	Ste-Perpétue
	Jacques Pelletier	Sainte-Anne-de-La-Pocatière
	Jean-Guy Lebel	Saint-Pacôme
	Fernand Drapeau	Mont-Carmel
	Marjolaine Hudon	Saint-Pacôme
	Luc Martin	Saint-Philippe-de-Néri
	Gilles Ouellet	Saint-Gabriel
	Nancy Bélanger	Mont-Carmel
	Adrien Lavoie	La Pocatière
	Daniel Gagnon	Ste-Perpétue
	Gérald St-Pierre	La Pocatière
	Alain Desgreniers	La Pocatière

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 9 h 15 et M. Luc Martin, président, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle.

Nous remercions Tim Horton de La pocatière pour la commandite café et beigne.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Adrien Lavoie et secondé par M. Maurice Hudon d'accepter l'ordre du jour.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 10^e A.G.A de la S.G.R.O.

Le président procède à la lecture du procès-verbal de la 10^e A.G.A. tenue le dimanche 27 avril 2014. Il est proposé par M. Jean-Guy Lebel et secondé par M. Jacques Pelletier d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

4. Présentation et adoption des états financiers 2014

Il est proposé par M. Jacques Pelletier et secondé par M. Daniel Gagnon d'adopter les états financiers de la dernière année, tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

5. Nomination du ou des vérificateurs externes

Il est proposé par M. Jean-Guy Lebel et secondé par M. Robin Joncas de reconduire la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe de la S.G.R.O. en 2015.

6. Présentation et adoption du rapport des activités 2014

M. Luc Martin et Guy Langlais présentent le rapport des activités pour l'année 2014 :

- Au total, 231 jours de pêche ont été vendus, comparativement à 318 en moyenne sur les 5 dernières années, ce qui représente une baisse de 27 % de l'achalandage. Cette baisse est due principalement aux difficiles conditions de pêche. Dans ce contexte, les ventes totalisent \$ 8577 pour \$ 10 032 de frais d'employés, ce qui explique le déficit.
- Au total, 52 accès ont été vendus pendant la période de la remise à l'eau (entre le 15 et le 30 juin).
- On rappelle que le CA a pris la décision de fermer la rivière la dernière semaine de juillet tellement que le niveau de l'eau de la rivière était bas.
- M. Guy Langlais confirme qu'une tentative d'inventaires du saumon a été tentée, mais sans succès. Toutefois, trois barrages ont été inventoriés sur la Grande-rivière, dont deux barrages de castors et un de fabrication humaine. Ces informations ont été acheminées au MFFP.

- M. Guy Langlais présente la répartition des coûts dus à la rénovation des infrastructures récréotouristiques et remercie tous nos généreux donateurs.

7. Objectif 2015

M. Luc Martin et Guy Langlais présentent les priorités pour l'année 2015 sous la thématique des défis de : La relève, le membership et le financement :

- Relocalisation du poste d'enregistrement
- Amélioration des infrastructures en 2015 (fosse Migneault et Hydro)
- Trois activités pour la relève et activités de promotion (en partenariat avec la Corporation touristique, la FQSA et FGRSQ)
- Plan de conservation du saumon (en attente)
- Remise en état de la fosse André Pelletier (en attente)
- Pacte rural 2014-2015
- Pacte rural (2^{ème} phase) 2015-2016 (en attente)
- Plan de développement de la SGRO
- Plan de commandite

Faits marquants :

- Des discussions sont en cours pour trouver un nouvel emplacement pour se procurer des droits d'accès en 2015.
- Une demande de financement au Pacte rural 2015 – 2016 a été déposée pour finaliser la construction des infrastructures et réaliser de nouveaux accès à la rivière dans le secteur amont de Saint-Gabriel.
- Trois activités de relèves seront réalisées soit : la journée des jeunes (avec le Collège Ste-Anne de La Pocatière, la journée des femmes et la journée des gens d'affaires.
- Deux projets qui ont été déposés à l'automne 2014 sont en attente d'une réponse (Plan de conservation du saumon et Remise en état de la fosse André Pelletier).
- La remise à neuf des infrastructures donnant accès à la fosse Migneault et Hydro sera faite dès le printemps 2015, le financement a été reçu du Pacte rural 2014 – 2015 et a été réservé.
- Un plan de développement permettra de mieux définir les objectifs et les actions à prioriser par la SGRO pour les cinq prochaines années.
- Un plan de commandite est en élaboration pour donner de la visibilité aux organismes et entreprises qui soutiennent financièrement la SGRO.
- M. Luc Martin confirme qu'il n'y aura pas d'assistant à la protection de la faune en 2015, une décision due au manque de financement de la SGRO. Il rappelle que le MFFP a été informé de la situation et que tout un chacun doit se sentir interpellé par la conservation et que trois plaintes ont été déposées par la SGRO aux agents de protection de la faune en 2014.

8. Proposition de modification aux règlements généraux de la SGRO 2014

Trois modifications aux règlements généraux ont été proposées aux membres :

1^{ère} modification proposée

Texte original :

5.2 COMPOSITION

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration de neuf (9) administrateurs constitué comme suit :

5.2.1 Deux (2) administrateurs désignés :

- a) un administrateur désigné par la municipalité de Saint-Pacôme;
- b) un administrateur désigné par la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

5.2.2 Cinq (5) administrateurs élus par l'assemblée générale annuelle des membres aux postes respectifs d'administrateur no 2, no 3, no 4 et no 6.

Note : Les postes pairs 2 et 4 sont en élection les années paires.

Les postes impairs 3 et 5 sont en élection les années impaires.

Modifié par :

Remplacé le point 5.2 par :

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration de neuf (9) administrateurs constitué comme suit :

Remplacé le point 5.2.1 par :

- a) un administrateur désigné par la municipalité de Saint-Pacôme;*
- b) un administrateur désigné par la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;*
- c) un administrateur désigné par la municipalité de Rivière-Ouelle;;*

Remplacé le point 5.2.2 par :

Six (6) administrateurs par l'assemblée générale annuelle des membres aux postes respectifs d'administrateur no 1, no 2, no 3, no 4, no 5, et no 6.

Note : Les postes pairs no 2, no 4, et no 6 sont en élection les années paires.

Les postes impairs no 1, no 3 et no 5, sont en élection les années impaires.

Il est proposé par M. Jean-Guy Ouellet et secondé par M. Jacques Pelletier d'adopter les modifications telles qu'elles au point 5.2, 5.2.1 et 5.2.2 des règlements généraux.

2 ème modification proposée

Texte original :

5.3 MODE DE NOMINATION

5.3.1 Administrateur désigné

L'administrateur désigné l'est à la suite de la réception par le secrétaire ou le secrétaire-trésorier de la Société d'une résolution en bonne et due forme adoptée par la personne morale agréée en vertu de l'article 5.2.1. L'administrateur ainsi désigné est reconnu par le conseil de la Société. Le remplacement d'un administrateur désigné doit être constaté par résolution écrite de la personne morale qu'il représente, dont copie est transmise au secrétaire de la SGRO.

Modifié par :

5.3 MODE DE NOMINATION

L'administrateur désigné l'est à la suite de la réception par le secrétaire de la Société d'une résolution en bonne et due forme adoptée par la personne morale agréée en vertu de l'article 5.2.1. L'administrateur ainsi désigné est reconnu par le conseil de la Société pour une durée de deux ans et ne peut occuper les postes du conseil exécutif. Le remplacement d'un administrateur désigné doit être constaté par résolution écrite de la personne morale qu'il représente, dont copie est transmise au secrétaire de la SGRO.

Les tâches des administrateurs désignés sont :

- *Participer à l'instar de tous les administrateurs élus, aux tâches et aux comités de travail assurant le bon fonctionnement de la société;*
- *Remettre les procès-verbaux des réunions de la SGRO à leur conseil municipal respectif;*
- *Produire un rapport écrit rapportant les actions de la SGRO une fois par année, suivant l'année civile, au conseil municipal respectif.*

Un amendement apporté par M. Louis Desrochers propose de retirer les deux derniers paragraphes et de les remplacer par :

- *Remettre le Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle à leur conseil municipal respectif.*

Il est proposé par M. Louis Desrochers et acceptée à majorité de 21 voix contre une, d'adopter les modifications amendées au point 5.3 des règlements généraux.

3 ème modification proposée

Texte original :

5.4 DURÉE DES FONCTIONS

5.4.1 Administrateur désigné

L'administrateur désigné l'est pour un terme initial de deux (2) ans. À l'échéance de son mandat initial, il peut être reconduit pour un second et dernier mandat de deux (2) ans ou être remplacé selon la volonté de la personne morale qui le nomme. Le secrétaire ou le secrétaire-trésorier de la Société avise la personne morale lors de l'échéance du mandat de l'administrateur désigné.

5.4.2 Administrateur élu

L'administrateur élu l'est pour un terme de deux (2) ans. L'administrateur occupant le poste no 1 est élu lors d'une année paire. Les administrateurs occupant les postes no 2 et no 3 sont élus lors d'une année impaire. À titre de mécanisme transitoire, lors de la toute première élection, et seulement à cette occasion, le conseil d'administration en poste à ce moment détermine parmi les trois (3) postes électifs lequel de ces postes comporte un mandat initial d'une durée d'un (1) an, les deux autres étant d'une durée de deux (2) ans respectivement.

Modifié par :

5.4.1 Administrateur désigné

L'administrateur désigné l'est pour un terme initial de deux (2) ans. À l'échéance de son mandat initial, suite à la recommandation de la SGRO, il peut être reconduit pour un second mandat de deux (2) ans ou être remplacé par la personne morale qui le nomme. Le secrétaire ou le secrétaire-trésorier de la Société avise la personne morale lors de l'échéance du mandat de l'administrateur désigné.

5.4.2 Administrateur élu

L'administrateur élu l'est pour un terme de deux (2) ans. Si un poste d'administrateur élu n'est pas comblé lors de l'AGA, le conseil peut nommer un administrateur au cours de l'année. Un administrateur nommé de cette façon aura un mandat qui se terminera lors de la prochaine AGA.

Suite à un débat constructif entre les membres, il est proposé par Robin Joncas et acceptée à majorité de 20 voix contre deux, d'adopter les modifications proposées telles qu'elles aux points 5.4.1 et 5.4.2 des règlements généraux.

9. Souper-bénéfice

Mme Josée Amay invite l'assemblée à venir au souper-bénéfice 2015, sous la thématique de *Histoire de saumon*, au Collège Sainte-Anne de La Pocatière. Encore une fois cette année, deux membres "honoraires" seront invités gracieusement par la SGRO.

10. Tarification saison 2014

Une majoration de 2% a été apportée aux droits d'accès pour 2015. Nouveauté cette année, la carte de membre au coût de 20 \$ donne une déduction équivalente sur le 2^{ème} achat de droit d'accès tant dans les secteurs contingentés que non-contingentés.

11. Plan provincial de conservation du saumon (MFFP)

Il n'y a pas d'annonce à faire sur les mesures intérimaires du Plan saumon du ministère pour 2016.

12. Journées de la relève : Journée des jeunes, journée de la femme et Journée des gens d'affaires

Mme Josée Amesse demande aux gens présents dans la salle qui sont intéressés à participer aux journées de la relève de bien venir donner leur nom après la rencontre. La journée des jeunes aura lieu le 17 juin, la journée de la femme aura lieu le 21 juin.

La journée des gens d'affaires aura lieu le 8 juillet et M. Norbert Legros en est le responsable.

13. Corvée de nettoyage

Cette année, ce sont les toits des deux abris des pêcheurs qui sont à refaire; on précisera les dates par courriel et/ou par téléphone.

14. Sondage aux membres

M. Guy Langlais invite les membres à répondre à un questionnaire en vue de connaître leur taux de satisfaction et leurs commentaires sur le conseil d'administration.

15. Nomination des officiers d'élection

Mme Josée Amesse propose M. Tony Gibbon comme président d'élection et Mme Nancy Bélanger comme secrétaire d'élection, et secondé par M. Maurice Hudon. Tous deux acceptent.

16. Élection des administrateurs

Les trois administrateurs sortants, messieurs Luc Martin, Guy Langlais et Benoît Ouellet, occupant respectivement les sièges no 1, 3 et 5, sont sortants. Tous se proposent pour rester sur le conseil d'administration; il n'y a pas d'autres membres proposés pour occuper ces postes.

M. Jean-Guy Lebel propose de reconduire ces mêmes trois personnes puisque tous sont très satisfaits du travail effectué durant les deux dernières années.

M. Benoît Ouellet, secondé par M. Gilles Aubert, propose comme cinquième administrateur pêcheur M. Robin Joncas. M. Joncas accepte.

Le nouveau conseil d'administration de la SGRO sera donc composé de :

Administrateurs élus : Luc Martin, Guy Langlais, Josée Amesse, Benoît Ouellet, Adam Ménard, Robin Joncas

Administrateurs désignés : Christian Dionne pour la municipalité de Saint-Pacôme,
Gilles Ouellet pour la municipalité de Saint- Saint-Gabriel-
Lalemant;
Un nouvel administrateur sera désigné sous peu par municipalité
de Rivière-Ouelle.

17. Varia

Il n'y a pas de question aux varia.

18. Période de questions

Mme Marjolaine Hudon demande des précisions sur les procédures effectives à l'organisation de la Journée des gens d'affaires. M. Benoît Ouellet s'engage à apporter ces précisions à la prochaine rencontre du CA.

19. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 12 h 00 par M. Adam Ménard, secondé par M. Luc Martin, que l'assemblée soit levée.



Luc Martin

Président



Guy Langlais

Secrétaire